



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 9946

Texte de la question

M. Victor Brial attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur les conséquences néfastes pour Wallis-et-Futuna de la réforme du service national prévue par la loi de programmation militaire. Aujourd'hui, de nombreux jeunes métropolitains choisissent de s'acquitter de leurs obligations militaires sur le territoire dans le cadre du Volontariat à l'assistance technique (VAT). Dentistes, kinésithérapeutes, manipulateurs-radio, ingénieurs, etc., ce sont ainsi des dizaines de diplômés que l'on retrouve chaque année dans le service de santé, des travaux publics et de l'économie rurale de l'archipel. Ils y remplissent souvent un rôle essentiel, au point de devenir un chaînon vital de l'équipe constituée. Outre leur fonction économique de soutien de la consommation, ces jeunes sont également un facteur d'intégration des diverses couches de la population. Or la professionnalisation des armées et la disparition du service militaire dans sa forme actuelle risquent de menacer cet équilibre. C'est pourquoi il souhaiterait savoir comment il envisage de gérer cette situation et s'il est dans ses intentions de créer dès 1999 une ligne budgétaire compensatoire, compte tenu du coût supplémentaire qu'entraînera, au terme de la réforme engagée, le recrutement de personnels à diplômes équivalents sur le territoire.

Texte de la réponse

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997, portant réforme du service national, fixe la suspension du service national sous sa forme obligatoire. Néanmoins, les jeunes gens nés avant le 1er janvier 1979 sont toujours astreints au service national et jusqu'en 2001 : la ressource en volontaires de l'aide technique permettra d'honorer les postes ouverts à Wallis-et-Futuna. Cette même loi prévoit pour les départements et territoires d'outre-mer le maintien de l'aide technique sous la forme d'un volontariat civil qui prendra la relève des jeunes gens astreints au service national. Un projet de loi en préparation en fixera le cadre. Ainsi, Wallis-et-Futuna continuera de bénéficier de l'aide de jeunes diplômés venant de métropole.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9946

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 649

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1524